

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 021-01 ET 267

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 021-01 Abrogeant le Règlement 021 concernant l'immatriculation des bicyclettes

Adoption par le conseil : 12 mai 2015

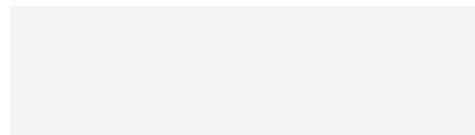
Règlement 267 Visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au Programme AccèsLogis Québec par l'octroi d'un crédit de taxes, d'une aide financière particulière et d'un don de terrain (2015)

Adoption par le conseil : 7 avril 2015

Approbation par la Société d'habitation du Québec : 23 avril 2015

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 13 mai 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier